

279

P **NP**

DM181

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PAR
MADAME MARIE-LILI LENOIR**

Messieurs les commissaires,

Voici quelques lignes exprimant ma profonde inquiétude relative à l'implantation d'éoliennes industrielles à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans mon petit coin de paradis.

C'est ici au chalet que mes parents m'ont amenée passer mes premiers étés. Tous les étés, malgré la distance qui nous séparait de la maison, mon père travaillait pour une compagnie d'assurances et plusieurs promotions nous ont fait visiter quelques villes de la province, que la petite famille revenait tous les étés passer deux mois au chalet sur la rive ouest du Richelieu.

J'y ai trouvé l'amour et m'y suis installée, à mon tour. À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en campagne, entourée de vastes champs où la vue est imprenable, qu'à mon tour j'ai élevé mes enfants. La nature, cet ensemble d'êtres et de choses est particulièrement riche ici. La rivière Richelieu, les champs fertiles et majestueux où chaque soir le soleil m'offre un magnifique spectacle, les oiseaux migrateurs qui saison après saison nous visitent, c'est dans ce décor que j'ai choisi de vivre.

La construction d'éoliennes industrielles hypothéquera à jamais le paysage de ma campagne. Et ma santé sera-t-elle menacée par le « syndrome de l'éolienne »? Des médecins québécois au nombre de 40 demandent au gouvernement de cesser tout projet d'éoliennes industrielles¹ et ce, jusqu'à ce que de nouvelles études soient effectuées. Pourquoi l'urgence?

En décembre 2009, le gouvernement a décrété une Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q. C. c_61.01) établissant une réserve de biodiversité à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la réserve Samuel-De Champlain.

Déjà en 2002, le ministre de l'Environnement reconnaissant la valeur du site avait refusé que la municipalité installe à proximité de cette réserve ses étangs aérés en

raison d'une importante héronnière? Et aujourd'hui, c'est à moins de 2 kilomètres de cette réserve que Venterre projette quatre éoliennes industrielles. N'y a-t-il pas là un non-sens?

Les milieux humides retrouvés dans la réserve de biodiversité projetée sont un habitat important pour une grande variété d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères. Le territoire de l'aire protégée contient notamment des milieux désignés comme habitats fauniques tels que des habitats du rat musqué, une héronnière et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Plusieurs secteurs sont particulièrement exceptionnels au plan faunique et plusieurs espèces floristiques rares ou bénéficiant d'un statut de protection sont observées à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée. Les rives et les marais longeant la rivière Richelieu sont le domaine vital de plusieurs espèces d'oiseaux, l'implantation éventuelle d'éoliennes à moins de deux kilomètres aura des impacts négatifs sur plusieurs espèces vitales. Pour en citer quelques-unes⁴, le faucon pèlerin, le petit blongios et le pygargue à tête blanche sont des espèces à protéger.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est situé à l'intérieur d'un corridor pour les oiseaux migrateurs. Oies blanches et bernaches par milliers nous visitent tous les ans, quel spectacle de la nature! Est-ce que pour quelques-unes ce sera un dernier voyage vers la mort? Plusieurs études nous démontrent l'incompatibilité d'éoliennes avec les oiseaux migrateurs, il existe toujours des risques de collisions³.

Voici deux photos qui illustrent le couloir migrateur qu'est la rivière Richelieu.



Outre ma santé, la nature et l'environnement, une autre de mes préoccupations est la diminution de la valeur marchande de ma propriété. Cette maison que j'ai entretenue au fil des ans représentera mon principal actif, l'heure de la retraite sonnée. Des études ontariennes démontrent que la présence d'éoliennes à proximité de résidences a un impact négatif sur la valeur des propriétés.

C'est donc un bien triste scénario, voire même cauchemardesque, qui s'esquisse avec l'implantation d'éoliennes.

Le manque d'information ou plutôt l'absence d'information en début de projet, ne nous a pas permis de réagir contre ce projet.

Pour le respect de tous les Paulinoix et de leur milieu exceptionnel de vie - qualité de nos terres - qualité de la faune et de la flore qui nous entourent, je vous demande, messieurs les commissaires, d'intercéder en notre faveur auprès du ministre, monsieur Pierre Arcand, pour le refus du projet éolien de Saint-Valentin à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

¹ Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité

(signée par 40 médecins, 8 février 2011)

² Wind farms – the bird massacre continues

³ Birds and wind farms – a compilation of credible mortality reports

⁴ Location, Location, Location